



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction  
de l'administration pénitentiaire

Villeneuve les Maguelone, le 10 Février 2021

Centre Pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone

Dossier suivi par :  
Gradé Parloirs/ ELSP

## NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

N° 43 / 2021

### **Titre: Nouvelles mesures sanitaires pour l'accès des visiteurs aux parloirs familles**

Au vu de la recrudescence du nombre de cas positifs à la COVID-19 sur le plan national, de nouvelles mesures sont mises en place au niveau du Parloir familles.

**À compter du Mardi 16 février 2021**, les parloirs doivent maintenir une organisation des mouvements, personnes détenues et familles, prenant en compte la sécurité sanitaire (nécessité du respect d'une certaine distanciation et fourniture de gel hydro alcoolique).

Les dispositions suivantes sont prises :

- Un seul visiteur majeur ou un mineur âgé de 16 ans ou plus par cabine.
- Les contacts entre les visiteurs et les personnes détenues sont interdits. Toute inobservation à cette règle et aux mesures barrières **entraînera un placement en quatorzaine sans préjudice des suites disciplinaires et des mesures administratives de suspensions des permis de visite pour les proches.**
- **Le respect des mesures en responsabilité nous permet de préserver les parloirs.**
- **La recrudescence de l'inobservation des mesures sanitaires pourrait conduire à suspendre l'ouverture des parloirs.**
- Les masques restent obligatoires pour l'accès au parloir. Il est impératif que les masques utilisés soient des masques **fournis par un distributeur de masque répondant aux caractéristiques de masques chirurgicaux respectant la norme EN14683+AC : 2019 ou une norme étrangère comme équivalente.** La personne doit être en mesure de fournir la garantie du respect de ces caractéristiques.

La Cheffe d'établissement,  
F. ANNANI

